

CONTRAT « Le goût des plantes » - AMAP Penn ar bed

Association pour le maintien de l'agriculture paysanne

Saison : Printemps-été 2020, d'avril à septembre 2020

Soit 6 livraisons, 1er vendredi de chaque mois

Le CONTRAT est passé entre :

La ferme le Goût des Plantes, représentée par Delphine Denis et Christophe Dumétier, agriculteurs, Kerallan, Guilers et l'adhérent à l'AMAP :

pour l'approvisionnement mensuel en tisane, sirop, pesto et aromates.

La saison comprend ...6..... distributions, le 1er vendredi de chaque mois.

Contact Ferme le Goût des Plantes : 06 82 40 84 89 – Contact AMAP : 02 98 48 30 02

L'ADHERENT DE L'AMAP : M . – Mme

Demeurant :

Tél. : Portable : Mél :

PERIODE D'ESSAI : Les 2 premiers mois sont considérés comme période d'essai, pendant laquelle l'adhérent peut décider de rompre le contrat.

Les DISTRIBUTIONS ont lieu le vendredi de 17h30 à 19h. Lieu : Potager de Saint-Mathieu, ferme de Kerveur

Elles sont tenues sous la responsabilité et en présence de deux adhérents, et en présence d'un producteur, tous trois membres de l'AMAP.

LE PRODUCTEUR s'engage à :

- fournir la liste des productions et donner une information régulière sur la situation de la ferme
- fournir chaque semaine la « part de la récolte » ou panier définie dans le contrat
- cultiver selon le cahier des charges bio et dans le respect des pratiques en AMAP
- informer sur le mode de calcul du prix du panier

LE CONSOMMATEUR s'engage à :

dans le cadre de son engagement dans cette économie sociale et solidaire :

- venir chercher son panier à chaque livraison sur le lieu de distribution, dans les heures imparties, ou le faire récupérer par quelqu'un
- effectuer le nombre de permanences de distribution nécessaire, en fonction de la répartition des créneaux entre tous les adhérents (environ 2 présences par saison de 6 mois)
- régler la totalité du montant de la saison par chèques et selon les modalités ci-après
- garantir la juste rémunération du travail du producteur incluse dans le prix du panier
- partager les risques liés aux intempéries ou autres fléaux agricoles

ABSENCE :

En cas d'impossibilité ou d'absence, le consommateur prévient les producteurs autant que possible 2 semaines à l'avance. En cas de départ de l'AMAP le consommateur s'engage à trouver un remplaçant reprenant des paniers jusqu'à la fin de la saison.

ANNULATION DE DISTRIBUTIONS :

- Pas d'annulation de livraison, des fois des reports à la semaine suivante.

PRODUITS PROPOSES :

Tisanes (voir plaquette)

Sirops : rose, coquelicot, menthe marocaine, menthe poivrée, thym, sureau, reine des prés, ronce, lavande. Agastache anisée (Par l'intermédiaire du potager de st Matthieu vous récupérez 1 € de consigne bouteille)

Aromates : pots en verre de 15 g à 30 g. Selon les plantes: thym, ail des ours, sarriette, origan, sauge, hysope, ortie, romarin, livèche, menthe marocaine et en mélange: ortie-prele, saladine, « on dirait le sud », poissonnade, persil'ours, ca mijote.

Pestos : ail des ours .

Exemple

Mois	Produits	Choix	Prix unitaire	Quantité souhaitée	Prix par produit	Prix mensuel
Mai	Tisane	<i>du mois + passe-partout + tilleul</i>	3,50 €	3	10,50 €	23,30 €
	Aromate	<i>thym</i>	5,50 €	1	5,50 €	
	Sirop	<i>ronce</i>	3,30 €	1	3,30 €	
	Pesto	<i>basilic</i>	4,00 €	1	4,00 €	

COMMANDES et MODALITES DE PAIEMENT

Mois	Produits	Choix	Prix unitaire	Quantité souhaitée	Prix par produit	Prix mensuel
avril	Tisane		3,50 €			
	Aromate		3,30 €			
	Sirop		5,70 €			
	Pesto		4,00 €			
mai	Tisane		3,50 €			
	Aromate		3,30 €			
	Sirop		5,70 €			
	Pesto		4,00 €			
juin	Tisane		3,50 €			
	Sirop		5,70 €			
	Aromate		3,30 €			
	pesto		4,00 €			
juillet	Tisane		3,50 €			
	Aromate		3,30 €			
	Sirop		5,70 €			
	Pesto		4,00 €			
aout	Tisane		3,50 €			
	Sirop		5,70 €			
	Aromate		3,30 €			
	Pesto		4,00 €			
septem bre	Tisane		3,50 €			
	Aromate		3,30 €			
	Sirop		5,70 €			
	Pesto		4,00 €			
Total semestriel						

Les chèques à l'ordre de **Le goût des plantes** sont donnés aux producteurs au moment de la signature du contrat. Il est possible de payer en plusieurs fois.

Les producteurs :

Nous soussignés Delphine Denis et Christophe Dumétier, déclarons avoir pris connaissance des obligations stipulées dans ce contrat et confirmons notre engagement envers les consommateurs pour le respect des principes de production et de distribution en AMAP. Date et signature :

.....

L'adhérent :

Je déclare avoir pris connaissance des obligations qui m'incombent et confirme mon engagement au titre de ce contrat envers le producteur et dans le respect des règles d'organisation collective de l'AMAP. Je déclare être à jour de ma cotisation à l'AMAP, et avoir pris connaissance de la charte de l'AMAP Penn ar bed.

Date et signature :